

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 80102 Numéro SIREN : 307 558 957 Nom ou dénomination : FAUCIGNY INSTRUMENTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/016471

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS 312 RUE DES BOULEAUX BP 20 74300 THYEZ			
SIRET	3 0 7 5 5 8 9 5 7 0 0 0 1	Mél:	jean.barthelemy@iph.fr
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: 0 1 0 1 2 0 0 6

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

FCS GROUPE

SIE AUBAGNE ROUTE DE BEAUDINARD 13400 AUBAGNE

SIRET: 4 4 3 5 6 6 3 5 1 0 0 0 4 7

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Horlogerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	421 067	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
	PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% ☐

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse:

N°:

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

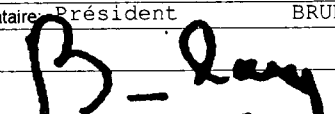
Nom / Adresse:

N°:

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé: SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL IMGC 3 AVENUE DRAIO DE LA MAR 13620 CARRY-LE-ROUET		Tél: 0442101430	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
			Date: 27042022 Lieu: THYEZ
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: Président BRUNO BOULANGER	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature: 	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire:			

mal-9

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
				e					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Montant des sommes versées:					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS

du

Adresse 312 RUE DES BOULEAUX BP 20 74300 THYEZ

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	BAUMONT FREDERIC DIRECTEUR TECHNIQUE				95 AVENUE DES LACS 74300 THYEZ				
2	MORELLO VIRGINIE DIRECTEUR DE SITE				64 RUE DE LA GRANGE DE L'ILE 74970 MARGNIER				
3	TLIJA NABIL RESP.ATELIER/REPRISE				6 AVENUE DE LA LIBERATION 74950 SCIONZIER				
4	KUENZI TIPHANIE RESP.APPROV ACHAT ET PLANNING				257 AVENUE DES THEZIERES 74440 TANINGES				
5	BÉNAOUAG KHAIRDINE RESPONSABLE MAGASIN				LOT LA MAUDE 250 RUE DES PRIMEVERES 74460 MAR				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1	72 150		1 919		74 069				74 069
2	70 695				70 695				70 695
3	47 617				47 617				47 617
4	34 603				34 603				34 603
5	33 200				33 200				33 200
6									
7									
8									
9									
10									
**	258 265		1 919		260 184				260 184

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 280
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		1 280

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2021 . . . (total col.9 + total col.10) 10	261 464	- de l'exercice . 2021 . . 10	421 067
- de l'exercice précédent 10	244 939	- de l'exercice précédent 10	481 041

Nom et qualité du signataire BRUNO BOULANGER
Président

À THYEZ, le 27/04/2022
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI			2464																																			
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)																																							
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice																																							
A- Règles de droit commun																																							
Charges financières nettes de l'exercice			a																																				
EBITDA fiscal de l'exercice			b																																				
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)			(c-1)																																				
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)			(c-2)																																				
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé																																							
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %			d																																				
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %			e																																				
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)			f																																				
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation																																							
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres			g																																				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres			h																																				
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report																																							
A- Suivi des charges financières nettes en report																																							
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)			i																																				
Montant des charges financières nettes en report transférées			(i bis)																																				
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)			(i ter)																																				
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)			(i quater)																																				
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice			j																																				
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)			k																																				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)			l																																				
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report																																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th>Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)</th> <th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th>Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5</td> <td>m</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4</td> <td>n</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3</td> <td>o</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2</td> <td>p</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1</td> <td>q</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N</td> <td>r</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																																			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m																																						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n																																						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o																																						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p																																						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q																																						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r																																						
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f) (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant																																							

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

Désignation de l'entreprise : SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS 1 2

Adresse de l'entreprise 312 RUE DES BOULEAUX BP 20 74300 THYEZ Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 3 0 7 5 5 8 9 5 7 0 0 0 1 4 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 117	4 117
	Fonds commercial (1)	AH	AI	320 143	320 143
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	121 520	121 520
	Constructions	AP	AQ	1 036 667	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 822 472	46 912
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	110 608	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	152	152
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	357	357
	TOTAL (II)	BJ	BK	3 416 036	2 926 952
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	508 537	406 972
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	237 576	237 576
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	18 554	18 554
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	507 957	507 957
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 670 131	1 670 131
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	12 837	12 837
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 897	12 897
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 968 489	2 866 924
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	6 384 525	3 028 516
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....960 000.....)	DA	960 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	96 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	1		
	Report à nouveau	DH	(69 160)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	309 264		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 296 105	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	368 946		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	224 487		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	118 398		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 226 293		
	Dettes fiscales et sociales	DY	118 455		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 324		
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 059 904		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 356 008		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 772 082			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 846			

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires
		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE
		FG	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK
	Production stockée *		FM
	Production immobilisée *		FN
	Subventions d'exploitation		FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP
	Autres produits (1) (11)		FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS
	Variation de stock (marchandises)*		FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX
	Salaires et traitements *		FY
	Charges sociales (10)		FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA
			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	
	Autres charges (12)	GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM	
	Différences positives de change	GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	
Total des produits financiers (V)		GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	
	Différences négatives de change	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
Total des charges financières (VI)		GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices *			HK	111 583		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	5 099 142		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	4 789 878		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	309 264		
RENNVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	14 918	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	1 841	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 919	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	18 784	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS										Néant ☐ *				
CÀDRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	324 260	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG	121 520	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	672 300	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	364 366	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 822 472	KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	20 660	KW		KX				
	Matériel de transport *					KY	10 811	KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	79 137	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	3 091 266	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
		Autres participations						8U	152	8V		8W		
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T	377	1U		1V				
TOTAL IV						1Q	529	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	3 416 056	ØH		ØJ		
CÀDRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	324 260	1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	121 520	LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	672 300	MC	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG		MH	364 366	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	1 822 472	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU		MM		MN	20 660	MO	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	10 811	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	79 137	MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY		NG		NH	3 091 266	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						1Ø		ØX		ØY	152	ØZ	
	Autres titres immobilisés						11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				20		12		2E		2F	357	2G	
	TOTAL IV				20		13		NJ		NK	509	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						20		ØK		ØL	3 416 036	ØM		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FAUCIGNY INSTRUMENTSNéant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- | | |
|--|---|
| 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | |
| 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE | - |
| 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE | = |

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 117	PF		PG		PH	4 117		
TOTAL I		RK	4 117	RM		RN		RO	4 117		
Terrains		PI		PL		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	672 300	PN		PO		PQ	672 300		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	363 427	PW	939	PX		PY	364 366		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 758 019	QA	17 541	QB		QC	1 775 560		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	20 660	QE		QF		QG	20 660		
	Matériel de transport	QH	10 811	QI		QJ		QK	10 811		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	78 875	QM	262	QN		QO	79 137		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	2 904 092	QV	18 742	QW		QX	2 922 834		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 908 210	ØP	18 742	ØQ		ØR	2 926 952		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS				Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
	1	2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	192 937	6P	101 565	6R	192 937	6S	101 565
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	192 937	TY	101 565	TZ	192 937	UA	101 565
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	192 937	UB	101 565	UC	192 937	UD	101 565
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	101 565	UF	192 937				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS		Néant ☐ *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	357	UV		UW	357	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	507 957		507 957			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	284		284			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 924		21 924		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	36 455		36 455		
	Groupe et associés (2)	VC	1 577 911		1 577 911			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	33 556		33 556			
	Charges constatées d'avance	VS	12 897		12 897			
	TOTAUX		VT	2 191 342	VU	2 190 985	VV	357
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
RENOIS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 846		1 846		
		à plus d'1 an à l'origine	VH	367 100		79 279	287 821	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	197		197			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 226 293		1 226 293			
	Personnel et comptes rattachés	8C	35 759		35 759			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	69 644		69 644			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 508		5 508		
		Obligations cautionnées	VX					
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 545		7 545		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
	Groupe et associés (2)	VI	224 290		224 290			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	3 324		3 324				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ							
Produits constatés d'avance	8L							
TOTAUX		VY	1 941 506	VZ	1 653 684	287 821		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	32 900	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le : 31/12/2021	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	309 264
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	
	Amendes et pénalités					WJ	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG	220
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)					RB	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)					XX	
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *					XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	111 583	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *					SU		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)					SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	421 067	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *							
Produit net des actions et parts d'intérêts :					Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		
					2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 41 septies)	K9	Entreprises nouvelles (41 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 41 sexies A)	L5	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	OV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI	421 067	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	421 067	
					XJ		
					XL		
					XO		

Désignation de l'entreprise SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	34 308
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales		ZB			
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(69 160)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(69 160)		Report à nouveau	ZG	(69 160)				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(69 160)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	959 855	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)								XQ	29 777	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	333 419	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	45 132	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)								ST	298 005	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	1 666 188	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	13 868	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)								9Z	26 140	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	40 008	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	458 209	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	453 610	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB	451 735	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1,17 %	
	- Numéro de centre agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	421 067	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 4 3 5 6 6 3 5 1 0 0 0 4 7			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente 7		Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxables à 19 % (1) 11
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 10						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 11						

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

4

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

	Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	L				
	TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS															Néant ☐ *																
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021										Données en nombre de mois					1	2															
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																															
Effectif moyen du personnel * :															YP	11,52															
Dont apprentis															YF																
Dont handicapés															YG																
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																															
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	4 850 827															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK																
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																
TOTAL 1															OX	4 850 827															
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	4 436															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																
Subventions d'exploitation reçues															OF	2 000															
Variation positive des stocks															OD	132 222															
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																
TOTAL 2															OM	138 658															
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																															
Achats															ON	3 298 795															
Variation négative des stocks															OQ																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	613 461															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS																
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	19 223															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY																
TOTAL 3															OJ	3 931 479															
IV - Valeur ajoutée produite																															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															OG	1 058 006															
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)															SA	1 058 006															
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV	X															
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	4 850 827	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	11,52															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX																
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	1	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	1
Date de cessation										HR			/			/															
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																															

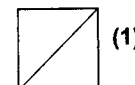
N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N°2059-F-SD 2022



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 3 0 7 5 5 8 9 5 7 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS

ADRESSE (voie) 312 RUE DES BOULEAUX BP 20

CODE POSTAL 74300 VILLE THYEZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	100
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	FCS GROUP	N° SIREN (si société établie en France)	443566351	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	100	
Adresse :	N°	792	Voie	AVENUE DE LA FELURIDE	Code Postal	13400	Commune	AUBAGNE	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays				
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays				
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

3 0 7 5 5 8 9 5 7 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS FAUCIGNY INSTRUMENTS

ADRESSE (voie)

312 RUE DES BOULEAUX BP 20

CODE POSTAL

74300

VILLE

THYEZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

10

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

FAUCIGNY INSTRUMENTS SAS

ETATS FINANCIERS

—

31 DECEMBRE 2021

B-Lang

6-2-20

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(en euros)

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	324 260	4 117	320 143	320 143
Immobilisations corporelles	3 091 267	2 922 835	168 432	187 174
Immobilisations financières	509		509	529
Total de l'Actif Immobilisé	3 416 036	2 926 952	489 084	507 846
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	746 113	101 565	644 548	420 954
Créances clients	507 957		507 957	822 105
Autres créances	1 688 685		1 688 685	1 327 194
Valeurs mobilières de placement			0	0
Disponibilités	12 837		12 837	10 470
Charges constatées d'avance	12 897		12 897	2 839
Total de l'Actif Circulant	2 968 489	101 565	2 866 924	2 583 562
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion				
TOTAL DE L'ACTIF	6 384 525	3 028 517	3 356 008	3 091 408

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	960 000	960 000
Primes d'Emission, Prime de fusion		
Réserves légales	96 000	96 000
Autres réserves	1	1
Report A Nouveau	-69 160	
Résultat	309 264	-69 160
Total des Capitaux Propres	1 296 105	986 841
Provisions		
Total des Provisions pour R & C	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts et dettes financières	593 433	598 412
Dettes fournisseurs	1 226 293	1 289 600
Dettes fiscales et sociales	118 455	138 187
Autres dettes	121 722	78 368
Produits constatés d'avance		
Total du Passif Exigible	2 059 903	2 104 567
Ecart de conversion passif		
TOTAL DU PASSIF	3 356 008	3 091 408

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

(en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation	5 084 213	3 951 903
Chiffre d'affaires	4 850 827	3 847 715
Autres produits d'exploitation	233 386	104 188
Charges d'exploitation	4 664 480	3 886 828
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières	2 275 845	1 682 218
Variation de stock	-100 128	37 607
Autres achats et charges externes	1 666 188	1 226 950
Impôts, taxes et versements assimilés	40 008	51 741
Salaires et traitements	456 366	465 410
Charges sociales	186 671	187 830
Dotations aux amortissements	18 742	23 590
Dotations aux provisions	101 565	192 937
Autres charges d'exploitation	19 223	18 545
RESULTAT D'EXPLOITATION	419 733	65 075
Produits sur opérations en commun		
Charges sur opérations en commun		
Produits financiers	14 929	429 912
Charges financières	13 815	429 456
RESULTAT FINANCIER	1 114	456
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	420 847	65 531
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	111 583	134 691
RESULTAT NET	309 264	-69 160
Total des produits	5 099 142	4 381 815
Total des charges	4 789 878	4 450 975

REFERENTIEL COMPTABLE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 3.356.008 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 309.264 euros.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements AC 2018-07 mis à jour par le règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE
--

Après une stabilisation en 2020, le chiffre d'affaires 2021 de la SAS Faucigny Instruments a augmenté 1.003 K€ pour arriver à 4.851 K€. Ceci est d'autant plus rassurant dans le contexte sanitaire que l'on a tous connu au cours de cette année.

Comme les années précédentes, la SAS Faucigny Instruments a augmenté ses prix, afin d'absorber les augmentations notamment des matières premières et ainsi pouvoir conserver le niveau de qualité de ses produits. Parallèlement la société Faucigny Instruments continue ses recherches de nouveaux fournisseurs afin de minimiser ses coûts d'achats.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	<u>Durée</u>
Logiciels	L 2 ans
Agencement terrain	L 10 à 15 ans
Bât. Ensemble industriel	L 10 à 20 ans
Constructions	L 20 ans
AAI Constructions	L 10 ans
Matériel industriel	L 3 à 10 ans
Matériel de production Thonon	L 5 à 17,5 ans
Outillage industriel	L 2 à 8 ans
Outillage industriel Thonon	L 4 à 5 ans
AAI divers	L 5 à 10 ans
AAI divers Thonon	L 10 ans
Matériel de transport	L 5 ans
Matériel de transport Thonon	L 4 ans
Matériel de bureau et informatique	L 2 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique Thonon	L 3 à 12,5 ans
Mobilier	L 5 à 10 ans

Dans le cadre de la première application des nouvelles règles concernant les actifs, la méthode retenue a été la méthode prospective dite simplifiée.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks de matières premières, d'autres approvisionnements et de marchandises sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ».

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

Les stocks de produits sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La rubrique « autres créances » inclue notamment le comptes courant de deux sœurs à hauteur de 1.577 K€. Ils correspondent à des avances de trésorerie consenties dans le cadre de la gestion de trésorerie groupe. La possibilité de recouvrement du solde résiduel de cette créance dépend de la capacité des sociétés sœurs à dégager des excédents dans les années à venir.

Le montant des mobilisations de créances au 31 décembre 2021 s'élève à 439.152 euros.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement par la société :

FCS GROUPE SAS
Capital : 1.488.421,81 euros
792 avenue de la Fleuride – Z.I Les Paluds – 13400 AUBAGNE
SIRET 443 566 351 00047

Les créances (acompte IS) et dettes d'impôts sont enregistrées en compte courant d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2021, ce compte après comptabilisation de l'IS de l'exercice est créditeur de 111.583 euros.

La société n'a pas de déficit antérieur à son entrée dans le périmètre d'intégration.

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Un contrat a été conclu en janvier 2006 afin d'externaliser la gestion des IFC auprès d'un organisme spécialisé. Le montant des droits acquis au 31 décembre 2021 s'élève à 122.443 euros.

**DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN (ELEMENTS EN €
SAUF INDICATION CONTRAIRE)**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

VB	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CLOTURE
Frais d'augmentation de KI				0
Frais de recherche				0
Concessions, brevets, ...	4 117			4 117
Droit au bail				0
Fonds commerciaux	320 143			320 143
Autres immo. incorporelles				0
Avances et acomptes				
TOTAL IMMO. INCORP.	324 260	0	0	324 260

AMORTISSEMENTS	OUVERTURE	DOTATIONS	REPRISES	CLOTURE
Frais d'augmentation de KI				0
Frais de recherche				0
Concessions, brevets, ...	4 117			4 117
Droit au bail				0
Fonds commerciaux				0
Autres immo. incorporelles				0
Avances et acomptes				
TOTAL IMMO. INCORP.	4 117	0	0	4 117

PROVISIONS	OUVERTURE	DOTATIONS	REPRISES	CLOTURE
Frais d'augmentation de KI				0
Frais de recherche				0
Concessions, brevets, ...				0
Droit au bail				0
Fonds commerciaux				0
Autres immo. incorporelles				0
Avances et acomptes				
TOTAL IMMO. INCORP.	0	0	0	0

Eléments constitutifs	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Total	
Fonds de commerce			320 143	320 143	
TOTAL	0	0	320 143	320 143	0

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, en l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre l'entité, la durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement. En l'absence d'amortissement un test de dépréciation annuel est réalisé, qui n'a conduit à aucune dépréciation au titre de l'exercice en cours.

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

VB	OUVERTURE	AUGMENTION	DIMINUTIONS	CLÔTURE
Terrains	121 520			121 520
Constructions	1 036 667			1 036 667
Installations techniques	1 822 471			1 822 471
Autres immo. corporelles	110 608			110 608
Immobilisations en cours				0
Avances et acomptes				0
TOTAL IMMO. CORP.	3 091 266	0	0	3 091 266

AMORTISSEMENTS	OUVERTURE	DOTATIONS	REPRISES	CLÔTURE
Terrains				0
Constructions	1 035 727	939		1 036 666
Installations techniques	1 758 020	17 541		1 775 561
Autres immo. corporelles	110 346	262		110 608
TOT. AMORT. IMMO. CORP.	2 904 093	18 742	0	2 922 835

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	OUVERTURE	AUGM.	DIM.	CLÔTURE
				0
Participations				0
Créances / participations				0
Autres immobilisations Fi.	529		20	509
TOT.IMMO. FI.	529	0	20	509

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

CREANCES CLIENTS & AUTRES CREANCES

	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Clients	507 957		507 957
Avances et acomptes	18 554		18 554
Créances sociales	284		284
Créances fiscales	58 379		58 379
Groupe et associés	1 577 911		1 577 911
Débiteurs divers	33 556		33 556
Charges constatées d'avance	12 897		12 897
TOTAL CREANCES	2 209 538	0	2 209 538

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Clients	507 957		507 957
Avances et acomptes	18 554		18 554
Créances sociales	284		284
Créances fiscales	58 379		58 379
Groupe et associés	1 577 911		1 577 911
Débiteurs divers	33 556		33 556
Charges constatées d'avance	12 897		12 897
TOTAL CREANCES	2 209 538	0	2 209 538

Produits à recevoir	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Créances s/ participations		
Autres titres immobilisés		
prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients		
Autres créances	51 373	51 324
VMP		
Disponibilités		
TOTAL CREANCES	51 373	51 324

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

CAPITAUX PROPRES

En Euros	Nbre actions	Val unitaire	Capital
Capital au 31 décembre 2021	60 000	16,00	960 000
Capital au 31 décembre 2021	60 000	16,00	960 000

En Euros	Solde D'ouverture	Affectation du Résultat N-1	Résultat de l'exercice	Distribution De dividendes	Solde de Clôture
Capital	960 000				960 000
Primes d'émission					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves légales	96 000				96 000
Réserves réglementées					0
Autres	1				1
Report à nouveau					0
Résultat de l'exercice	(69 160)		309 264		240 104
TOTAL	986 841		309 264	0	1 296 105

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Provisions pour litiges				0
Provisions pour garanties				0
Prov. pour perte de change				0
Provisions autres risques				0
Total Prov. pour risques	0	0	0	0
Prov. pour impôt				0
Provisions pensions et obligations				0
Prov. pour autres charges				0
Total Prov. pour charges	0	0	0	0
Total prov. risques et charges	0	0	0	0

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

	Valeurs Année N
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts auprès des établissements de crédit	367 297
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes financières diverses	224 290
Concours bancaires courants	1 846
TOTAL	593 433

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires convertibles				0
Emprunts auprès des établ. de crédit	81 322	287 821		369 143
Emprunts et dettes financières diverses				0
Groupe et associés	224 290			224 290
TOTAL	305 612	287 821	0	593 433

AUTRES DETTES EXIGIBLES

	Valeurs Année N
Fournisseurs et comptes rattachés	1 226 293
Avances et acomptes reçus	118 398
Dettes sociales	105 403
Dettes fiscales	13 053
Dettes diverses	3 324
Produits constatés d'avance	
TOTAL	1 466 471

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

Charges à payer	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 846	1 734
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 018	15 065
Dettes fiscales et sociales	59 139	63 801
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 852	3 079
TOTAL CHARGES A PAYER	94 855	83 679

**DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
(ELEMENTS EN € SAUF INDICATION CONTRAIRE)**

CHIFFRE D'AFFAIRES & AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La ventilation géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

	France	Export	Total
Ventes produits finis	1 038 865	3 580 468	4 619 333
Travaux			
Prestations de services	164 963	66 530	231 493
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 203 828	3 646 998	4 850 826

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	Valeur Année N
Production stockée	32 095
Subvention d'exploitation	2 000
Reprises de provision et TC	194 856
Autres produits d'exploitation	4 436
TOTAL	233 387

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose des éléments suivants à la clôture :

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Autres produits de participation	14 918	14 868
Gains de change	11	44
Produits nets sur cession de VMP		
Autres produits financiers		415 000
Reprises sur prov. et amort. financiers		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	14 929	429 912
Dotation aux prov. & amort. financiers		
Intérêts et charges financiers	13 815	14 443
Pertes de change		13
Autres charges financières		415 000
TOTAL CHARGES FINANCIERES	13 815	429 456
RESULTAT FINANCIER	1 114	456

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants à la clôture :

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		
Produits de cession d'éléments d'actifs		
Autres produits exceptionnels		
Reprises de provisions exceptionnelles		
Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		
Charges sur exercices antérieurs		
VNC des éléments d'actifs cédés		
autres charges exceptionnelles		
Dotations de provisions exceptionnelles		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En vertu du décret n°94-663 du 2 août 1994, cette information n'est pas fournie puisqu'elle pourrait permettre d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

EFFECTIF

L'effectif global ventilé par catégories socioprofessionnelles, au 31 décembre 2021 est présenté ci-dessous :

	TOTAL
Dirigeants	
Cadres	3
Employés	
Ouvriers	10
Apprentis	
TOTAL	13

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

VENTILATION DE L'IMPOT SOCIETE

Ventilation de l'impôt	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant	420 847	111 583	309 264
Résultat exceptionnel			0
Participation des salariés			0
Résultat comptable	420 847	111 583	309 264

ALLEGEMENT DETTE FUTUR D'IMPOT (BASE)
Participation des salariés
Organic
Effort construction
0

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

AUTRES INFORMATIONS

EVENEMENTS POST CLOTURE

Le chiffre d'affaires des trois premiers mois de l'année 2022 connaît un retard par rapport à 2021 de près de 15%.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation	Montants représentés par des effets de commerce
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
- participations			
- Créances rattachées			
- Prêts			
- Autres titres immobilisés			
- Autres immobilisations financières			
Créances clients	507 735		
Autres créances	1 577 911		
TOTAL ACTIF	2 085 646	0	0
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	224 290		
Emprunts et dettes financières divers	702 539		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 508		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL PASSIF	932 337	0	0

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

- Créances à l'encaissement chez le factor	439.152 euros
--	---------------

FAUCIGNY INSTRUMENTS

**Société par actions simplifiée
au capital de 960.000 euros**

**Siège social : 312 rue des Bouleaux
74300 Thyez**

307 558 957 R.C.S. TGI Bonneville

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 28 juin à 10 heures,

au siège social de la société FCS Groupe, situé 792, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds,
13400 Aubagne,

LA SOUSSIGNEE :

FCS Groupe, société par actions simplifiée au capital de 1.488.421,81 euros, dont le siège social est situé à Aubagne (13400), 792, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds et dont le numéro d'identification unique est 443 566 351 R.C.S. Marseille,

représentée par son président, Monsieur Bruno Boulanger,

APRES AVOIR EXPOSE :

qu'elle détient la totalité des actions composant le capital social de la société,

qu'elle a décidé de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (*première décision*) ;
- Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (*deuxième décision*) ;

qu'en sa qualité d'associé unique de la société, elle exerce seule les pouvoirs dévolus par la loi et les règlements au bureau de l'assemblée ;

que la signature du présent procès-verbal tiendra lieu de feuille de présence à ladite assemblée ;



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

qu'elle prend acte de ce que, possédant toutes les actions de la société, la condition de quorum est remplie, de telle sorte qu'elle peut valablement prendre les décisions qui suivent ;

que la société Origa Group, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

qu'elle a pris connaissance du rapport établi par le commissaire aux comptes ;

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

DECISION PREALABLE

Renonciation à se prévaloir du défaut de convocation et de communication de documents dans les délais prescrits

L'associé unique, **renonce**, en tant que de besoin, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation à la présente séance et de communication de documents relatifs à ladite séance, prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la société dans les délais prescrits par ces dispositions.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes

Connaissance prise du rapport général du commissaire aux comptes,

l'associé unique **approuve**,

- (i) les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se soldant par un bénéfice de 309.264 euros et
- (ii) les amortissements excédentaires et les autres amortissements non-déductibles visés au 4 de l'article 39 du code général des impôts, qui s'élèvent pour l'exercice écoulé à un montant de 0 euros, ainsi que la charge d'impôt sur les sociétés correspondante.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

l'associé unique :

- (i) **décide** d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se soldant par un bénéfice de 309.264 €, à hauteur de 69.160 € au report à nouveau débiteur qui passe ainsi de (69.160 €) à 0 et le solde, soit 240.104 € à une distribution de dividendes.
- (ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

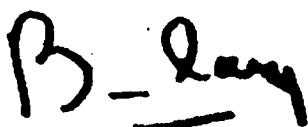
EXERCICE CLOS	DIVIDENDE NET	DIVIDENDE NET PAR ACTION
31 décembre 2020	0 €	0 €
31 décembre 2019	72.940 €	1.22 €
31 décembre 2018	213.588 €	3.56 €

étant précisé qu'aucun des revenus distribués au titre des trois derniers exercices n'est éligible à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique.



Pour la société FCS Groupe
Associé unique
Monsieur Bruno Boulanger
Président

11

19-10-19

FAUCIGNY INSTRUMENTS

Société par Actions Simplifiée

312 rue des Bouleaux
74300 THYEZ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

FAUCIGNY INSTRUMENTS

Société par Actions Simplifiée

312 Rue des Bouleaux
74300 THYEZ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société FAUCIGNY INSTRUMENTS,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.



6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de notre audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

7

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 20 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes

ORIGA GROUP

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Frédéric DUCHEMIN

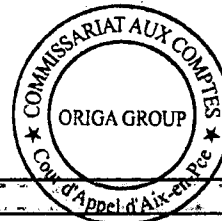


BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(en euros)

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	324 260	4 117	320 143	320 143
Immobilisations corporelles	3 091 267	2 922 835	168 432	187 174
Immobilisations financières	509		509	529
Total de l'Actif Immobilisé	3 416 036	2 926 952	489 084	507 846
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	746 113	101 565	644 548	420 954
Créances clients	507 957		507 957	822 105
Autres créances	1 688 685		1 688 685	1 327 194
Valeurs mobilières de placement			0	0
Disponibilités	12 837		12 837	10 470
Charges constatées d'avance	12 897		12 897	2 839
Total de l'Actif Circulant	2 968 489	101 565	2 866 924	2 583 562
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion				
TOTAL DE L'ACTIF	6 384 525	3 028 517	3 356 008	3 091 408

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	960 000	960 000
Primes d'Emission, Prime de fusion		
Réserves légales	96 000	96 000
Autres réserves	1	1
Report A Nouveau	-69 160	
Résultat	309 264	-69 160
Total des Capitaux Propres	1 296 105	986 841
Provisions		
Total des Provisions pour R & C	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts et dettes financières	593 433	598 412
Dettes fournisseurs	1 226 293	1 289 600
Dettes fiscales et sociales	118 455	138 187
Autres dettes	121 722	78 368
Produits constatés d'avance		
Total du Passif Exigible	2 059 903	2 104 567
Ecart de conversion passif		
TOTAL DU PASSIF	3 356 008	3 091 408



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

(en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation	5084 213	3951 903
Chiffre d'affaires	4 850 827	3 847 715
Autres produits d'exploitation	233 386	104 188
Charges d'exploitation	4 664 480	3 886 828
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières	2 275 845	1 682 218
Variation de stock	-100 128	37 607
Autres achats et charges externes	1 666 188	1 226 950
Impôts, taxes et versements assimilés	40 008	51 741
Salaires et traitements	456 366	465 410
Charges sociales	186 671	187 830
Dotations aux amortissements	18 742	23 590
Dotations aux provisions	101 565	192 937
Autres charges d'exploitation	19 223	18 545
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	419 733	65 075
Produits sur opérations en commun		
Charges sur opérations en commun		
Produits financiers	14 929	429 912
Charges financières	13 815	429 456
RESULTAT FINANCIER	1 114	456
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT	420 847	65 531
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	111 583	134 691
RESULTAT NET	309 264	-69 160
Total des produits	5 099 142	4 381 815
Total des charges	4 789 878	4 450 975



100

100

100

100

100

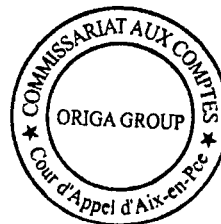
REFERENTIEL COMPTABLE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 3.356.008 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 309.264 euros.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

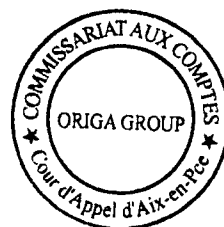
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements AC 2018-07 mis à jour par le règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020.



FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Après une stabilisation en 2020, le chiffre d'affaires 2021 de la SAS Faucigny Instruments a augmenté 1.003 K€ pour arriver à 4.851 K€. Ceci est d'autant plus rassurant dans le contexte sanitaire que l'on a tous connu au cours de cette année.

Comme les années précédentes, la SAS Faucigny Instruments a augmenté ses prix, afin d'absorber les augmentations notamment des matières premières et ainsi pouvoir conserver le niveau de qualité de ses produits. Parallèlement la société Faucigny Instruments continue ses recherches de nouveaux fournisseurs afin de minimiser ses coûts d'achats.



PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	<u>Durée</u>
Logiciels	L 2 ans
Agencement terrain	L 10 à 15 ans
Bât. Ensemble industriel	L 10 à 20 ans
Constructions	L 20 ans
AAI Constructions	L 10 ans
Matériel industriel	L 3 à 10 ans
Matériel de production Thonon	L 5 à 17,5 ans
Outillage industriel	L 2 à 8 ans
Outillage industriel Thonon	L 4 à 5 ans
AAI divers	L 5 à 10 ans
AAI divers Thonon	L 10 ans
Matériel de transport	L 5 ans
Matériel de transport Thonon	L 4 ans
Matériel de bureau et informatique	L 2 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique Thonon	L 3 à 12,5 ans
Mobilier	L 5 à 10 ans



Dans le cadre de la première application des nouvelles règles concernant les actifs, la méthode retenue a été la méthode prospective dite simplifiée.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks de matières premières, d'autres approvisionnements et de marchandises sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ».

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

Les stocks de produits sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La rubrique « autres créances » inclue notamment le comptes courant de deux sœurs à hauteur de 1.577 K€. Ils correspondent à des avances de trésorerie consenties dans le cadre de la gestion de trésorerie groupe. La possibilité de recouvrement du solde résiduel de cette créance dépend de la capacité des sociétés sœurs à dégager des excédents dans les années à venir.

Le montant des mobilisations de créances au 31 décembre 2021 s'élève à 439.152 euros.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement par la société :

FCS GROUPE SAS

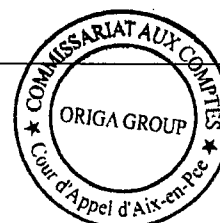
Capital : 1.488.421,81 euros

792 avenue de la Fleuride - Z.I Les Paluds - 13400 AUBAGNE

SIRET 443 566 351 00047

Les créances (acompte IS) et dettes d'impôts sont enregistrées en compte courant d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2021, ce compte après comptabilisation de l'IS de l'exercice est créditeur de 111.583 euros.

La société n'a pas de déficit antérieur à son entrée dans le périmètre d'intégration.



INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Un contrat a été conclu en janvier 2006 afin d'externaliser la gestion des IFC auprès d'un organisme spécialisé. Le montant des droits acquis au 31 décembre 2021 s'élève à 122.443 euros.

100

100

100

100

**DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN (ELEMENTS EN €
SAUF INDICATION CONTRAIRE)**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

VB	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CLOTURE
Frais d'augmentation de KI				0
Frais de recherche				0
Concessions, brevets, ...	4 117			4 117
Droit au bail				0
Fonds commerciaux	320 143			320 143
Autres immo. incorporelles				0
Avances et acomptes				
TOTAL IMMO. INCORP.	324 260	0	0	324 260

AMORTISSEMENTS	OUVERTURE	DOTATIONS	REPRISES	CLOTURE
Frais d'augmentation de KI				0
Frais de recherche				0
Concessions, brevets, ...	4 117			4 117
Droit au bail				0
Fonds commerciaux				0
Autres immo. incorporelles				0
Avances et acomptes				
TOTAL IMMO. INCORP.	4 117	0	0	4 117

PROVISIONS	OUVERTURE	DOTATIONS	REPRISES	CLOTURE
Frais d'augmentation de KI				0
Frais de recherche				0
Concessions, brevets, ...				0
Droit au bail				0
Fonds commerciaux				0
Autres immo. incorporelles				0
Avances et acomptes				
TOTAL IMMO. INCORP.	0	0	0	0

Eléments constitutifs	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Total	
Fonds de commerce			320 143	320 143	
TOTAL	0	0	320 143	320 143	0

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, en l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre l'entité, la durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement. En l'absence d'amortissement un test de dépréciation annuel est réalisé, qui n'a conduit à aucune dépréciation au titre de l'exercice en cours.

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

VB	OUVERTURE	AUGMENTION	DIMINUTIONS	CLÔTURE
Terrains	121 520			121 520
Constructions	1 036 667			1 036 667
Installations techniques	1 822 471			1 822 471
Autres immo. corporelles	110 608			110 608
Immobilisations en cours				0
Avances et acomptes				0
TOTAL IMMO. CORP.	3 091 266			3 091 266

AMORTISSEMENTS	OUVERTURE	DOTATIONS	REPRISES	CLÔTURE
Terrains				0
Constructions	1 035 727	939		1 036 666
Installations techniques	1 758 020	17 541		1 775 561
Autres immo. corporelles	110 346	262		110 608
TOT. AMORT. IMMO. CORP.	2 904 093	18 742	0	2 922 835

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	OUVERTURE	AUGM.	DIM.	CLÔTURE
				0
Participations				0
Créances / participations				0
Autres immobilisations Fi.	529		20	509
TOT. IMMO. FI.	529	0	20	509

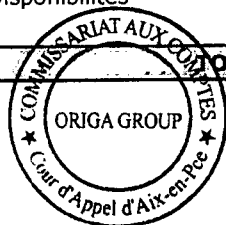
ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

CREANCES CLIENTS & AUTRES CREANCES

	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Clients	507 957		507 957
Avances et acomptes	18 554		18 554
Créances sociales	284		284
Créances fiscales	58 379		58 379
Groupe et associés	1 577 911		1 577 911
Débiteurs divers	33 556		33 556
Charges constatées d'avance	12 897		12 897
TOTAL CREANCES	2 209 538	0	2 209 538

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Clients	507 957		507 957
Avances et acomptes	18 554		18 554
Créances sociales	284		284
Créances fiscales	58 379		58 379
Groupe et associés	1 577 911		1 577 911
Débiteurs divers	33 556		33 556
Charges constatées d'avance	12 897		12 897
TOTAL CREANCES	2 209 538	0	2 209 538

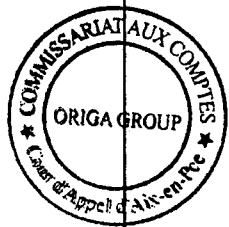
Produits à recevoir	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Créances s/ participations		
Autres titres immobilisés		
prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients		
Autres créances	51 373	51 324
VMP		
Disponibilités		
TOTAL CREANCES	51 373	51 324



ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

CAPITAUX PROPRES

En Euros	Nbre actions	Val unitaire	Capital
Capital au 31 décembre 2021	60 000	16,00	960 000
Capital au 31 décembre 2021	60 000	16,00	960 000

En Euros	Soldé D'ouverture	Affectation du Résultat N-1	Résultat de l'exercice	Distribution De dividendes	Soldé de Clôture
Capital	960 000				960 000
Primes d'émission					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves légales	96 000				96 000
Réserves réglementées					0
Autres	1				1
Report à nouveau					0
Résultat de l'exercice	(69 160)		309 264		240 104
TOTAL	986 841		309 264	0	1 296 105

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Provisions pour litiges				0
Provisions pour garanties				0
Prov. pour perte de change				0
Provisions autres risques				0
Total Prov. pour risques	0	0	0	0
Prov. pour impôt				0
Provisions pensions et obligations				0
Prov. pour autres charges				0
Total Prov. pour charges	0	0	0	0
Total prov. risques et charges	0	0	0	0

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

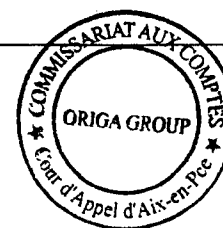
ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

	Valeurs Année N
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts auprès des établissements de crédit	367 297
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes financières diverses	224 290
Concours bancaires courants	1 846
TOTAL	593 433

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires convertibles				0
Emprunts auprès des établ. de crédit	81 322	287 821		369 143
Emprunts et dettes financières diverses				0
Groupe et associés	224 290			224 290
TOTAL	305 612	287 821	0	593 433

AUTRES DETTES EXIGIBLES

	Valeurs Année N
Fournisseurs et comptes rattachés	1 226 293
Avances et acomptes reçus	118 398
Dettes sociales	105 403
Dettes fiscales	13 053
Dettes diverses	3 324
Produits constatés d'avance	
TOTAL	1 466 471



L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

Charges à payer	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 846	1 734
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 018	15 065
Dettes fiscales et sociales	59 139	63 801
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 852	3 079
TOTAL CHARGES A PAYER	94 855	83 679

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (ELEMENTS EN € SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHIFFRE D'AFFAIRES & AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La ventilation géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

	France	Export	Total
Ventes produits finis	1 038 865	3 580 468	4 619 333
Travaux			
Prestations de services	164 963	66 530	231 493
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 203 828	3 646 998	4 850 826

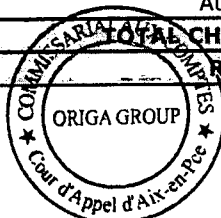
Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	Valeur Année N
Production stockée	32 095
Subvention d'exploitation	2 000
Reprises de provision et TC	194 856
Autres produits d'exploitation	4 436
TOTAL	233 387

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose des éléments suivants à la clôture :

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Autres produits de participation	14 918	14 868
Gains de change	11	44
Produits nets sur cession de VMP		
Autres produits financiers		415 000
Reprises sur prov. et amort. financiers		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	14 929	429 912
Dotation aux prov. & amort. financiers		
Intérêts et charges financiers	13 815	14 443
Pertes de change		13
Autres charges financières		415 000
TOTAL CHARGES FINANCIERES	13 815	429 456
RESULTAT FINANCIER	1 114	456

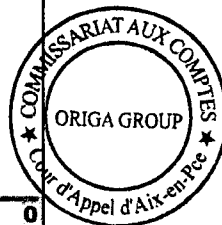


ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants à la clôture :

	valeurs Année N	valeurs Année N-1
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		
Produits de cession d'éléments d'actifs		
Autres produits exceptionnels		
Reprises de provisions exceptionnelles		
Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		
Charges sur exercices antérieurs		
VNC des éléments d'actifs cédés		
autres charges exceptionnelles		
Dotations de provisions exceptionnelles		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0



REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En vertu du décret n°94-663 du 2 août 1994, cette information n'est pas fournie puisqu'elle pourrait permettre d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

EFFECTIF

L'effectif global ventilé par catégories socioprofessionnelles, au 31 décembre 2021 est présenté ci-dessous :

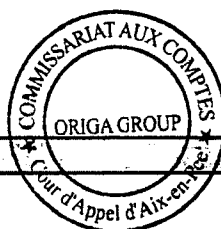
	TOTAL
Dirigeants	
Cadres	3
Employés	
Ouvriers	10
Apprentis	
TOTAL	13

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

VENTILATION DE L'IMPOT SOCIETE

Ventilation de l'impôt	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant	420 847	111 583	309 264
Résultat exceptionnel			0
Participation des salariés			0
Résultat comptable	420 847	111 583	309 264

ALLÈGEMENT DETTE FUTUR D'IMPOT (BASE)	
Participation des salariés	
Organic	
Effort construction	
	0



ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

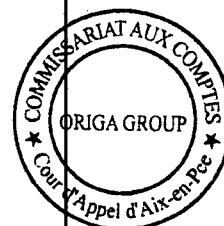
AUTRES INFORMATIONS

EVENEMENTS POST CLOTURE

Le chiffre d'affaires des trois premiers mois de l'année 2022 connaît un retard par rapport à 2021 de près de 15%.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation	Montants représentés par des effets de commerce
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
- participations			
- Créances rattachées			
- Prêts			
- Autres titres immobilisés			
- Autres immobilisations financières			
Créances clients	507 735		
Autres créances	1 577 911		
TOTAL ACTIF	2 085 646	0	0
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	224 290		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	702 539		
Dettes fiscales et sociales	5 508		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL PASSIF	932 337	0	0

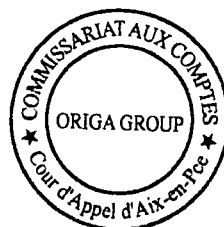


ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 2021

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

- Créances à l'encaissement chez le factor 439.152 euros



1

1
1
1



1

1